

CONSEIL MUNICIPAL

Le CM s'est réuni le 15 avril dernier et a examiné les points suivants :

- **Fonds de concours Dômes Sancy Artense**

En 2022, des travaux (changement d'une douche) d'un montant de 2 924€ ont été réalisés dans le logement situé sur la place, et pris en charge par la communauté de communes qui gère ce logement. Un fonds de concours de 1 462€ va être appelé auprès de la commune qui avait validé sa participation.

- **Participation aux frais du voyage scolaire du RPI Bagnols/Larodde**

Le CM, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord pour un soutien financier pour la classe de mer à hauteur de 393,60€, soit environ 65€ par enfant (6 enfants en bénéficieront à Cros).

- **Assainissement : compte administratif 2022 et compte de gestion**

Section de fonctionnement :

Dépenses : 24 885€ Recettes : 16 485,46€

soit un déficit de fonctionnement de 8 399,54€.

Section investissement :

Dépenses : 1 034,80€ Recettes : 108 328,96€

soit un excédent de la section d'investissement de 98 559,06€.

Clôture de l'exercice avec un excédent global est de 90 159,52€.

Le CM, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les comptes administratif et de gestion 2022.

- **Assainissement : budget 2023**

Section de fonctionnement : 39 684,54€

Section investissement : 127 544,06€

La société SUEZ a effectué des prélèvements au niveau de la station d'épuration et la municipalité est en attente des résultats pour décider des travaux à réaliser.

Les factures de la redevance d'assainissement aux usagers raccordés à la station d'épuration viennent d'être rééditées et validées par la Trésorerie. Trois factures sont concernées : la première (basée sur la consommation d'eau de l'année 2020) va être adressée aux intéressés courant mai et les 2 suivantes seront étalées sur l'année.

Le CM, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le budget assainissement présenté pour 2023.

- **Vote des taux des taxes directes locales**

M. le Maire propose de ne pas modifier les taux actuels de la part communale.

Ils sont maintenus comme suit :

Taxe foncière bâtie : 33,39%

Taxe foncière non bâtie : 52,75%

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 7,21%

Le CM, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve cette proposition.

- **Achat de matériel de déneigement**

M. le Maire présente au CM un tableau récapitulatif des 3 offres relatives à l'achat d'un nouveau tracteur, d'une lame de déneigement et d'une sableuse.

Après débat, le CM, à l'unanimité des membres présents et représentés, retient l'offre la moins disante des Ets Escurat pour un total de 105 000€ HT.

Une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la viabilité hivernale va être déposée.

- **Commune : compte administratif 2022 et compte de gestion**

Section de fonctionnement :

Dépenses : 204 479,89€ Recettes : 333 328,77€ avec excédent reporté

soit un excédent de fonctionnement de 118 848,88€.

Section investissement :

Dépenses : 185 219,81€ Recettes : 123 996,47€ avec déficit reporté

soit un déficit de la section d'investissement de 61 223,34€.

Reste à réaliser en dépenses : 115 477,94€ et en recettes : 156 115€

Le résultat cumulé donne un déficit en investissement de 20 586,28€.

Clôture de l'exercice 2022 avec un excédent de 108 262,60€.

Le CM, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les comptes administratif et de gestion 2022.

- **Commune : budget 2023**

Section de fonctionnement : 345 427,60€

Section investissement : 835 901,28€

Le CM a débattu des différentes opérations d'investissement envisagées pour l'année 2023, notamment poursuite de l'élaboration du PLU, de la voirie (Fouillat), du point d'information touristique, de la remise en conformité du réseau d'éclairage public, du parcours ENR, et surtout la rénovation énergétique du bâtiment de la mairie avec les 4 appartements et la salle des fêtes.

Le CM, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le budget présenté pour 2023 équilibré à 1 181 328,88€.

- **Questions diverses**

- ***Repas des Aînés***

Il reste fixé au 11 novembre 2023.

- ***Infos diverses***

Une équipe de TF1 doit sillonner le village pour un futur reportage (*à noter que ce dernier a été diffusé pendant le journal de 13h le mardi 25 avril 2023*).